Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 977

Rubrik: Finances zougoises

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

légères, maniables, aussi sophistiquées que notre maîtrise des techniques d'avant-garde le permettra.
A concevoir une stratégie réaliste de ce type, on s'apercevra que le pays est indéfendable s'il s'installe dans la dépendance de centrales nucléaires. Et qu'il ne peut être valablement défendu qu'à condition de respecter pour lui-même les règles de la biosphère.
Ainsi esquissée, l'idée du service national d'utilité publique suscitera évidemment une foule d'objections de toute nature: elle doit être étudiée, approfondie, affinée. Elle devra peut-être s'effacer devant d'autres idées, plus géniales ou plus conformes à la motivation réelle des Suisses. L'essentiel est pour l'instant de sortir du débat frontal pour ou contre l'existence de l'armée, et de chercher comment concilier le droit de se défendre avec les défis culturels, écologiques et sociaux de la fin du XXe siècle.

Laurent Rebeaud

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Laurent Rebeaud est conseiller national écologiste.
Les sous-titres sont de la rédaction.

DE L'USINE à LA POUBELLE

La mode passe, les déchets s'entassent

(*jd*) Parce qu'ils polluent l'environnement, représentent un gaspillage des matières premières non renouvelables et que leur destruction coûte cher, les déchets sont un véritable défi auquel doivent répondre les sociétés industrielles. Il s'agit donc de modifier les processus de production, voire même les produits, pour minimiser la quantité de déchets et augmenter la part à recycler. Cet effort, plusieurs secteurs industriels l'ont entrepris, à la fois pour améliorer leur image dans l'opinion publique et sur le marché, mais aussi pour diminuer leurs coûts: le prix de la destruction des déchets ne fait qu'augmenter, du fait notamment de la sécurité croissante des prescriptions officielles (stockage, transport, élimination).

Dans son journal d'entreprise (14/89), Ciba-Geigy donne un aperçu des résultats obtenus depuis six ans dans son centre de production bâlois: grâce à la substitution aux matières premières problématiques d'autres produits, à une meilleure qualité des matières utilisées, au recyclage des déchets, à l'amélioration des processus de production et aux nouvelles technologies, à l'élimination de l'assortiment de 23 produits colorants particulièrement générateurs de déchets et d'atteintes à l'environnement. Grâce à ces différentes mesures, Ciba-Geigy a pu, entre 1982 et 1988, diminuer de 40% la quantité de déchets par tonne de production.
Minimiser les déchets à la production est chose relativement aisée qui dépend de l'inventivité et du progrès technique. Restent les questions singulièrement plus complexes de la durabilité des produits et surtout des pratiques commerciales de certains fabricants et des comportements des consommateurs gâtés que nous sommes. Un tour dans les usines d'incinération et dans les décharges du pays, tel que l'a fait pour ses lecteurs la *Weltwoche* (14 décembre 1989), illustre bien la dimension du problème et l'ampleur du gaspillage.
Deux fois l'an la maison Christian Dior conduit à l'usine d'incinération de Zurich un chargement de rouges à lèvres, vernis à ongles et autres poudres de maquillage retirés des étalages pour cause de mode nouvelle. Valeur de chaque envoi: 160'000 francs, non compris les frais de destruction. Les enquêteurs de la *Weltwoche* présument que Christian Dior n'est pas le seul marchand de beauté à agir de la sorte. Une rapide inspection de 8 usines d'incinération et de 14 décharges a permis de répertorier entre autres: du matériel de bureau, des ordinateurs, des jeux informatiques, des appareils de photo (quatre chargements par an), de la vaisselle, des habits, des cosmétiques (deux wagons par an), des meubles (deux camions par mois), des souliers et des skis, des balles et des raquettes de tennis, des caméras vidéo, et la liste n'est pas close, tous objets à l'état de neuf. Sans compter les fruits et les légumes, les crèmes glacées et les fleurs (un wagon par semaine en provenance directe de l'aéroport). Bref, le côté pile de la société d'abondance où la croissance économique se nourrit du gaspillage.
«Si vous pouviez voir ce que nous observons chaque jour ici, lance un employé de l'usine d'incinération d'Emmen, *vous seriez d'accord avec moi de fermer les magasins et de laisser les gens faire la queue comme en Pologne.»* ■

FINANCES ZOUGOISES

A qui perd gagne

(*ag*) Si Zoug se trouve en tête des cantons suisses financièrement les plus forts, on sait qu'il doit ce classement à son régime fiscal.
La recette, dans les deux sens du terme, est simple. Avoir pour les personnes morales, notamment les holdings, un tarif cantonal et communal dérisoire; attirer ainsi les sociétés en quête de domicile comme mouches à miel; encaisser la ristourne fédérale sur l'impôt fédéral direct.
On sait que les 30% de l'IFD sont rétrocédés aux cantons: 17% d'après les encaissements, 10% d'après la population et la capacité financière du canton, 3% étant réservés à la péréquation.
Alors que la part aux recettes fédérales représente pour l'ensemble des cantons 6,2% de leurs recettes totales, pour Zoug elle représente trois fois plus, soit le 20%.
C'est la sous-enchère payante: moins une société paie à Zoug, plus le canton gagne.
On se trouve devant un cas typique de détournement abusif. Les cantons seraient bien avisés d'y mettre de l'ordre: ils pourraient adopter un seuil minimal pour l'imposition des personnes morales; certes, cet accord ne ferait jamais l'unanimité, mais la Confédération aurait les moyens, par la réglementation de la quote-part attribuée aux cantons, de rendre obligatoire le concordat de la majorité des cantons.
A défaut de telles mesures correctrices, des solutions centralisatrices risquent d'être imposées un jour, notamment dans une perspective européenne. ■